



**HAL**  
open science

# Les scandales sexuels au XVIIIe siècle. Méthodologie, problématique et traitement des sources

Marie-Anne Pepe

► **To cite this version:**

Marie-Anne Pepe. Les scandales sexuels au XVIIIe siècle. Méthodologie, problématique et traitement des sources. Journée Jeunes Chercheurs du Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine, Feb 2023, NICE, France. hal-04611274

**HAL Id: hal-04611274**

**<https://hal.science/hal-04611274v1>**

Submitted on 16 Jan 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**« Les scandales sexuels au XVIII<sup>e</sup> siècle. Méthodologie, problématique et traitement des sources »**

**Résumé :**

La femme et la sexualité constituent deux objets que la société a tenté de contrôler et de cacher, notamment par le langage, tout en les rendant omniprésents. Au XVIII<sup>e</sup> siècle par exemple, tandis qu'une censure discursive et linguistique règne sur l'intime, les contemporains assistent à une multiplication des publications et une augmentation de l'intérêt public pour ce domaine. Dans ces conditions, une histoire de l'intime est-elle possible ? et avec quelles sources ? Lorsque plusieurs sources documentent un même sujet, comment les croiser ?

**Mots clés :** scandale(s) ; XVIII<sup>e</sup> siècle ; méthodologie ; archives ; censure

**« Sex scandals in the eighteenth century. Methodology, problematic and treatment of sources »**

**Abstract:**

Woman and sexuality constitute two objects that the society tried to control and hide through language and making them ubiquitous. In the eighteenth century for example, while a discursive and linguistic censorship compartmentalizes the intimate, people are witnessing a multiplication of publications and an increase in public interest in it. Under these conditions, is it possible to write a history of the intimacy? And with what type of source? If several sources document the same subject, how can they be cross-referenced?

**Keywords:** Scandal(s); Eighteenth century; Methodology; Archives; Censorship



« Vies privées, affaires publiques »<sup>1</sup>, l'expression utilisée par l'historienne américaine Sarah Maza permet à elle seule une première compréhension de mon sujet de recherche, et permet d'appréhender ses limites, ses problématiques et ses contradictions.

L'étude du genre féminin sur lequel je travaille depuis la première année du Master de Recherche en Histoire, portait sur *Le devenir des Femmes adultères d'après les sources judiciaires à l'époque moderne*, et notamment le *Traité sur l'adultère* de Jean-François Fournel<sup>2</sup>. Ce mémoire a été réalisé sous la direction de Madame Valérie Piétri à l'Université Côte d'Azur. Au cours de la seconde année de Master le sujet a évolué, permettant d'aborder l'adultère au prisme des mémoires et des correspondances, en fondant l'étude de cas sur quatre femmes de la haute société, à savoir la marquise de Courcelles<sup>3</sup>, les sœurs Marie<sup>4</sup> et Hortense Mancini<sup>5</sup> et Madame d'Épinay<sup>6</sup>.

Ces recherches ont soulevé de nombreux questionnements tels que, l'identité de ces femmes, l'authenticité et la légitimité de leur parole, le silence propre à la sexualité et particulièrement la leur. Pour autant trouver des sources judiciaires sur l'adultère s'est avéré complexe, d'une part, ces procès sont rares car les familles font beaucoup d'efforts pour cacher leur déshonneur et régler leurs différends de manière infra judiciaire. D'autre part il est rarement traité de manière isolée mais souvent lié à un autre chef d'accusation (prostitution, maltraitance, conflit financier). Par ailleurs, à l'approche de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle les procès pour adultère se font rares, puisque les hommes de loi se rendent compte que ces jugements leur donnent de la visibilité et les médiatisent, produisant l'effet inverse sur la population qui montre un intérêt de plus en plus grandissant pour ces jugements, toutes couches sociales confondues. Qu'ils soient lettrés ou analphabètes, les contemporains développent un goût pour le scandaleux, l'hors-norme, l'exceptionnel.

Ces questionnements ont construit ma pensée et m'ont menée jusqu'à mon sujet de thèse : *Les scandales sexuels au XVIII<sup>e</sup> siècle. Des affaires de femmes, entre bruits, silences, et informations (1749-1787)*. Le scandale étant proportionnel à sa publicité<sup>7</sup> : rumeurs, potins, gazettes, chroniques, pamphlets, feuilles clandestines, mémoires, factums, constituent alors autant d'éléments qui le nourrissent. Néanmoins, « la médisance écrite et imprimée est encore plus dangereuse et plus criminelle que l'autre, parce qu'elle ne meurt pas avec la conversation, et ne se renferme pas au lieu où on l'a fait »<sup>8</sup>. C'est d'autant plus vrai que dans une société d'honneur et de réputation, l'existence d'archives en elles-mêmes est un risque d'infamie<sup>9</sup>.

---

<sup>1</sup> Sarah Maza, *Vies privées, affaires publiques. Les causes célèbres de la France pré-révolutionnaire*, Paris, Fayard, 1997.

<sup>2</sup> Jean-François Fournel, *Traité sur l'adultère considéré dans l'ordre judiciaire*, Paris, J.-F. Bastien, 1778.

<sup>3</sup> Paul Pougin, *Mémoires et Correspondances de la marquise de Courcelles, publiés d'après les manuscrits*, Paris, P. Jannet, 1855.

<sup>4</sup> *Les Mémoires de Madame la Princesse Marie Mancini Colonne, G. Connetable du Royaume de Naples*, Cologne, P. Du Marteau, 1677.

<sup>5</sup> Hortense Mancini, *Mémoire D. M. L. D. M. (de Madame la duchesse de Mazarin)*, Cologne, P. Du Marteau, 1675.

<sup>6</sup> Louise d'Épinay, *Mémoires et correspondances de Madame d'Épinay, précédés d'une étude sur sa vie et ses œuvres par Louis Enault*, Paris, Eugène Didier, 1855.

<sup>7</sup> Gérard Denizeau, *Les Grands Scandales de la peinture*, Paris, Larousse, 2020, p. 8.

<sup>8</sup> « Madeline de Scudery, in her essay 'De la médisance', makes just such a distinction through her speaker Almedor, who argues that 'la médisance écrite et imprimée est encore plus dangereuse et plus criminelle que l'autre, parce qu'elle ne meurt pas avec la conversation, et ne se renferme pas au lieu où on la fait' [written and printed malicious gossip is even more dangerous and criminal than the other kind, because it does not die with conversation] : Nicholas Hammond, *Gossip, sexuality & scandal in France (1610-1715)*, Oxford, Lang, 2011, p. 21.

<sup>9</sup> Myriam Deniel-Ternant, « Les procès-verbaux d'arrestation des ecclésiastiques déviants sexuels du XVIII<sup>e</sup> siècle : une répression qui ne dit pas son nom », *Les Carnets du LARHRA*, n°1, 2016, P. 17-30.

L'injure, l'offense, l'opprobre de ces archives sont d'autant plus grands que la femme, contre toute attente, occupe une place importante dans le discours de l'homme, où ce dernier la réinvente, l'adapte, la définit, de manière consciente et/ ou inconsciente. Entre adaptation et remaniement du discours : entre racines archétypales et séduction anthropologiquement genrée, à la fois diabolisée et magnifiée, crainte et fantasmée<sup>10</sup>, le siècle des Lumières hérite d'une image bicéphale de la femme polarisée entre la fille d'Ève pécheresse et Marie immaculée.

Deux-cents ans plus tard, Albert Camus rejoint et consolide ce discours, héritage pluriséculaire relevant autant de la théologie que du médical, en y ajoutant comme postulat que la participation de la femme à l'Histoire est à son image : problématique<sup>11</sup> et incontrôlable. Mais qu'a-t-il voulu dire par là ? Doit-on considérer comme « normal » qu'une femme sortant de la sphère privée et en s'exposant à la sphère publique, provoque inévitablement bruits, rumeurs et scandales ? Dans cette société d'Ancien Régime où le féminin s'apparente au privé et où le masculin s'apparente au public, le scandale ne serait-il pas propre à la femme ? Dans ce cas, pourrait-on en déduire que le scandale serait un des rares prismes public au travers duquel la femme puisse exister ?

Un ensemble de questions qui s'articulent autour d'une seule problématique majeure : comment un scandale sexuel féminin, qui représente tout ce que la société d'Ancien Régime s'évertue à taire, peut-il faire autant de bruit ?

Pour tenter d'apporter une réponse à cette question je m'appuie sur plusieurs types de sources réparties en trois catégories. La première est constituée de journaux d'événements, des chroniques de leurs temps qui regorgent d'anecdotes, de dates, de noms et de lieux, qui sont la *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV (1718-1763) ou Journal de Barbier avocat au parlement de Paris*, auquel semble succéder le *Journal de Siméon-Prospér Hardy (1764-1789)*, les *Mémoires [dits] de Bachaumont ou Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France depuis 1762 jusqu'à nos jours [1787]*, et *Les Causes Célèbres et intéressantes, avec les jugements qui les ont décidées (1734-1741)* de François Gayot de Pitaval. A ceux-là s'ajoute la *Gazette des tribunaux, Contenant les nouvelles des tribunaux, la notice des causes, mémoires et plaidoyers intéressans, des livres de langue, de droit, de jurisprudence et de tout ce qui peut avoir quelque rapport à la magistrature, à l'éloquence et au barreau, &c, &c.* [etc] (1775-1790), un périodique judiciaire qui permet d'appréhender les mœurs, la société, ainsi que le système judiciaire. Mais aussi les lettres de cachets et les pamphlets, tels que *Les amours de Charlots et Toinette, Pièce dérobée à V..... [Versailles] (1779)*, *La Foutromanie, poèmes lubriques en six chants de Gabriel Sénac de Meilhan (1780)*, *La Messaline française, Ou les nuits de la duch. . . . de Pol. . . . Et Aventures mystérieuses de la pr.....se d'He.... et de la ..... (1789)*, *Le Godmiché royal (1789)*, *Fureurs utérines de Marie-Antoinette, femme de Louis XVI (1791)*.

Un important travail de lecture, de repérage, et de dépouillement a été effectué dans cette première catégorie, compte tenu de l'étendue de l'ampleur des sources. Ainsi, le *Journal de Hardy* compte huit volumes (1764-1789) de six-cents pages, les *Mémoires [dit] de Bachaumont (1762-1787)* et la *Gazette des tribunaux (1775-1790)* représente une trentaine de volumes, entre deux-cent-cinquante et trois-cent pages chacun, et les *Causes célèbres* de Pitaval (1734-1741) compte une vingtaine de

---

<sup>10</sup> Françoise Borin, « Arrêt sur image », dans Georges Duby, et Michelle Perrot, *Histoire des femmes en Occident, tome III, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Plon, 1991, p.235-296.

<sup>11</sup> Geneviève Fraise, *Les Femmes et leur histoire*, Paris, Gallimard, 2012 (1998), p. 10.

volumes de six-cent-cinquante pages en moyenne. Quatre sources qui permettent ainsi de couvrir presque entièrement le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ce premier ensemble a ensuite été relié aux archives judiciaires, fondamentales et perçues par nombres d'historiens comme des voies privilégiées<sup>12</sup> pour étudier l'histoire des sexualités, tels que les factums, mémoires d'avocats, précis, causes pour, arrêts et jugements, principalement regroupées, pour ma part, aux archives de la BnF et aux Archives Nationales, dans les séries x2a (archives du Parlement de Paris), Y (archives du Châtelet de Paris) et Z (archives des Juridictions spéciales et ordinaires). Cette deuxième catégorie d'archives permet de suivre la trajectoire et l'ampleur d'une affaire, d'identifier les protagonistes autant que possible, leurs responsabilités, d'étudier la question des réseaux, laquelle permet d'appréhender les mœurs de la société, et les processus de mises en discours.

Il y a deux binômes pivots à repérer dans les sources judiciaires, qu'il est possible d'adapter à d'autres types de sources, d'une part les grands et les petits témoins, et d'autre part ceux avec un discours construit et maîtrisé, et ceux moins calculés et plus spontanés<sup>13</sup>. Cette grille analytique permet d'appréhender plus clairement le discours et la mise en discours des intervenants, afin d'identifier et de différencier les « vrais » témoins, ceux présents sur place au moment des faits et allant les relater sans attendre et par opposition, les « faux » témoins, qui sont utilisés dans un but précis, tel que devancer la demande en séparation de sa femme en l'accusant faussement d'adultère, ou encore ceux soudoyés pour faire pression sur la victime afin qu'elle retire sa plainte, et permette à l'accusateur de conserver réputation et honneur. Un honneur toujours plus important et menacé, qui permet de se figurer le niveau de tolérance face aux violences et aux déviances.

Ces deux types d'archives pourront être complétés par un troisième : les égo documents, correspondances et/ou Mémoires. Ainsi, grâce à la pluralité des sources disponibles, il sera possible de reconstituer une affaire en intégrant les différents aspects qui la composent, voire de combler les lacunes, les manques d'une source par une autre dans la mesure du possible.

En avançant dans mes recherches en première année de thèse j'ai découvert de nombreuses autres sources. Deux sur lesquelles j'ai déjà travaillé et sur lesquelles je m'appuie comme sources principales, avec les journaux d'évènements, sont le *Journal des inspecteurs de M. de Sartines, Documents inédits sur le règne de Louis XV* (1761-1764) et les *Causes célèbres, curieuses et intéressantes de toutes les cours souveraines du royaume, avec les jugemens qui les ont décidées* (1773-1789) de Nicolas-Toussaint Des Essarts, comptant cent-quatre-vingts volumes, d'environ deux-cents pages chacun.

D'autres dont je me sers occasionnellement, où je trouve des traces et/ou des échos aux affaires scandaleuses, sont par exemple : les *Mémoires de Mlle Quinault*<sup>14</sup>, le *Journal de Marais*<sup>15</sup>, les *Mémoires tirés des archives de la police de Paris pour servir à l'histoire de la morale et de la police, depuis Louis*

---

<sup>12</sup> Arlette Farge, *Des lieux pour l'histoire*, Paris, Seuil, 1997, p. 20-21.

<sup>13</sup> Danièle Voldman, « La bouche de la Vérité ? La recherche historique et les sources orales », *Les Cahiers de l'Institut d'Histoire du Temps Présent*, n°21, 1992, p. 7-9.

<sup>14</sup> Etienne Léon de Lamoignon – Langon, *Mémoires de Mademoiselle Quinault Aînée, (De la Comédie-Française), Duchesse de Nevers, Chevalière de l'ordre royal de Saint Michel, de 1715 à 1793*, 2 volumes, Paris, Ch. Allardin, 1836.

<sup>15</sup> Mathieu Marais, *Journal et Mémoires de Mathieu Marais, avocat au Parlement de Paris, sur la Régence et le règne de Louis XV (1715-1737)*, publié pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque Impériale, par autorisation de S. E. le Ministre de l'Instruction publique, avec une introduction et des notes, par M. De Lescure, tome II, Paris, Librairie Didot Frères, Fils et C<sup>ie</sup>., 1864.

*XIV jusqu'à nos jours* de Jacques Peuchet<sup>16</sup>, ou encore la *Revue Rétrospective ou Bibliothèque historique : contenant des mémoires et documens authentiques, inédits et originaux, pour servir à l'histoire proprement dite, à la biographie, à l'histoire de la littérature et des arts* de Jules Taschereau.

Et deux autres sur lesquelles je n'ai pas encore travaillé, le *Mercur de France*, notamment pour les Arrêts et Questions notables qui s'y trouvent et renseignent sur les grands procès, et le *Journal de la Cour* (1723-1785), qui a été réédité en trois volumes en octobre 2022 par Stéphane Castelluccio directeur de recherche au CNRS en collaboration avec Pierre Jugie conservateur aux Archives Nationales.

Néanmoins, il y a un type d'archives que j'ai choisi d'exclure de mes recherches, les « Pamphlets pornographiques politiques », un genre qui prend son essor dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, ciblant principalement la haute aristocratie, et notamment l'entourage royal à savoir la duchesse de Polignac, et la reine Marie-Antoinette. Mais l'iconographie et la représentation étant des dimensions importantes de mon sujet, je me suis orientée vers la notion d'« écriture exposée »<sup>17</sup>, notamment avec l'exposition des jugements placardés dans les rues, également appelés monitoires.

Des accrochages publics dont l'exposition et la mise en scène viennent stimuler la curiosité et la « conscience de l'œil », opérant ainsi un glissement de l'inconnu au connu, du micro au macro, de l'infrajudiciaire à la judiciarisation de l'événement, du privé au public, et constituent des portes d'entrées sur l'histoire du quotidien<sup>18</sup>. Mais comment ces éphémères, rapportent-ils l'actualité ? les faits divers ? les scandales ? Quelle pourrait être la part d'invention dans ces récits ? Comment sont-ils reçus et par qui ? Quel public visent-ils ? Autant de questions qui sont pour le moment en suspens.

Cette pluralité de sources permet de reconstituer des affaires, si possible dans leur entièreté, en regroupant les différents aspects et sources qui la composent, alliant oralité et écrit. Par ailleurs, cette multiplicité pose la question de l'échantillon et de sa représentativité, à savoir : à partir de quelle quantité d'archives, d'affaires identifiées et de sources dépouillées pourrais-je espérer avoir des résultats représentatifs et qualitatifs pour pouvoir circonscrire efficacement mon sujet ?

De manière assez ironique, ceux qui travaillent sur l'Histoire des sexualités sont confrontés à une problématique inhérente et inévitable aux archives de l'intime, la peur de la pénurie, du manque, de l'incompréhension, et de l'illogisme, à laquelle on répond en multipliant les sources et ressources. Ces dernières engendrent à leur tour une problématique de gestion quantitative par leur abondance<sup>19</sup> et leur volumétrie<sup>20</sup>.

Entre pénurie, errement lexical et multiplication des écrits, de nombreuses problématiques se posent. Pour gérer cette masse archivistique, il a en outre fallu mettre en place une base de

---

<sup>16</sup> Jacques Peuchet, *Mémoires tirés des archives de la police de Paris : pour servir à l'histoire de la morale et de la police, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours*. Par J. Peuchet, archiviste de la Police, VI tomes en 3 volumes, Paris, A. Levasseur Et Cie, 1838.

<sup>17</sup> Béatrice Fraenkel, « Les écritures exposées », dans *Ecritures - Linx*, n°31, 1994, p. 99-110.

<sup>18</sup> Laurent Cuvelier, « Solliciter l'attention, mobiliser et faire l'évènement : affiches placardées à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Olivier Belin et Florence Ferran (dir.), *Les éphémères et l'évènement*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2018, p. 121-136.

<sup>19</sup> Anne-Marie Sohn, « Les rôles féminins dans la vie privée : approche méthodologique et bilan de recherche », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome XXVIII n°4, 1981, p. 597-623.

<sup>20</sup> Céline Guyon, *Le concept d'archives : d'une définition à l'autre*, s.l., s.n., 2016.

données. Dans ce fichier Excel, je référence toutes les affaires trouvées de manière chronologique, et renseigne leur nom (si possible en entier), la date de l'événement, la source d'où elle est extraite, les sources complémentaires à savoir celles dans lesquelles je trouve des mentions et les archives manquantes, celles citées mais que je n'ai pas trouvées pour diverses raisons.

Travailler sur l'intime, la sexualité, le privé, c'est travailler sur l'indice, l'officieux, le micro, la singularité, l'exceptionnel normal<sup>21</sup>. C'est pourquoi mon intention était d'avoir une centaine d'affaires, puisqu'il était certain que je n'aurai pas la même quantité d'archive pour chacune, me permettant ainsi de comptabiliser et de recenser cent-quarante affaires scandaleuses, couvrant quasiment tout le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Cet indice sur l'événement, simultanément exceptionnel et normal, peut être très fourni et détaillé, les noms complets des protagonistes et ceux des différents intervenants (avocats, témoins, complices), les dates exactes, et les lieux, et « plus le détail sera sincère [et précis], plus il effraiera la justice »<sup>22</sup>.

Prenons l'exemple de Marguerite Charles, une jeune femme mariée à Etienne Béor, un compagnon menuisier, au grand malheur de Joseph Lavocat. Ce dernier profite de l'absence du mari, qui se trouve être également son ami, pour se rendre chez eux, force la porte d'entrée, étrangle Marguerite, l'agresse sexuellement post-mortem, et comble de l'obscène, il reste sur place, mange, se lave et emmène quelques affaires. Cette affaire est relatée dans le *Journal de Siméon Prosper Hardy* les 4, 15 et 23 septembre 1772. Les protagonistes sont identifiés clairement, par leurs noms, prénoms, âges, professions, situations familiales. Joseph Lavocat est ainsi un menuisier de profession, âgé de 22 ans et célibataire. Les dates des jugements et sentences sont retranscrites, l'accusé a donc été jugé au Châtelet et à la Tournelle, et condamné à être rompu vif pour l'assassinat de Marguerite, qu'il a étranglée puis abusée post-mortem. Les lieux sont également précisés, ce qui permet d'identifier le lieu de départ de la rumeur dans le faubourg Saint-Marcel (Paris), où un bruit court sur un couple habitant faubourg Saint-Martin, disant que Joseph Lavocat profitant de l'absence du mari aurait saisi l'occasion pour abuser de Marguerite dont il était amoureux.

Bien que l'homme considère la femme comme le sexe « faible »<sup>23</sup> face à la séduction et la tentation, on se dit « naturellement » que le sexe fort, à savoir lui, est en mesure de résister. Cependant avec l'exemple de Marguerite et de Joseph, on se rend compte que les rôles sont inversés, lui est dominé par sa passion, tandis qu'elle se refuse à lui. Mais comment résister quand cet être a été conçu spécialement pour lui ? Et la femme, pourrait-elle assumer d'être à l'initiative de la séduction sans heurter et scandaliser les normes morales et sociales ?

Un autre exemple qui a fait couler beaucoup d'encre de ses contemporains, concerne l'affaire d'Arcueil, affaire à l'origine de la légende noire du marquis de Sade, retranscrit dans le *Journal de Hardy*. En avril 1768 il rencontre Rose Keller, l'amène à Arcueil en tant que gouvernante, mais dans les faits il la soumet à ses fantasmes. Le 3 avril 1768 place des Victoires à Paris, le marquis de Sade et Rose Keller, une jeune veuve de 36 ans, et fileuse de coton au chômage, se rencontrent.

---

<sup>21</sup> Concept développé par Edoardo Grendi, voir « Micro-analyse et histoire sociale », *Écrire l'histoire*, n°3, 2009, p. 67-80.

<sup>22</sup> Enora Peronneau Saint-Jalmes, *Crimes sexuels et société à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2021, p. 10.

<sup>23</sup> Voir Scarlett Beauvalet, *Histoire de la sexualité à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, 2010 ; Maurice Daumas, *Le mariage amoureux, Histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004 ; Agnès Walch, *Histoire de l'adultère, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2009.



Elle comprend, ou feint de comprendre, qu'il lui propose un poste de gouvernante, et le suit à Arcueil, où elle sera attachée, fouettée et mutilée. Elle réussit à s'enfuir, porter plainte, et est examinée le 8 avril par le chirurgien Pierre-Paul le Comte. Interrogé le 23 avril ce dernier changera sa version, malgré l'examen pratiqué sur Rose.

Par ailleurs, l'affaire d'Arcueil nous permet d'appréhender la manière dont les acteurs extérieurs interviennent dans la judiciarisation de l'événement. Madame de Montreuil, par exemple, la belle-mère de Sade, le protège autant que possible pour éviter la médiatisation des événements. Elle obtient de Rose qu'elle retire sa plainte monnayant 2 400 livres, et il n'est pas exclu qu'elle ait soudoyé le chirurgien.

Mais les sources sur les scandales sexuels ne sont pas toujours aussi fournies, et l'on se retrouve souvent confrontée au « chiffre noir », aux lacunes. Le récit de l'événement peut être lapidaire, les noms peuvent être tronqués, modifiés, mal orthographiés pour des raisons d'anonymat ou par méconnaissance. Les dates peuvent ne pas être mentionnées en dehors de celle à laquelle l'événement est retranscrit, ce qui peut entraîner un écart de plusieurs jours, semaines, mois ou encore années, mais elles peuvent néanmoins être calculées par rapport aux fêtes religieuses<sup>24</sup>, qui représentent un point de repère non négligeable dans les déclarations des plaignantes. Les lieux peuvent aussi ne pas être précisés ou indiqués de manière très vague.

Par exemple, on apprend dans le tome deux du *Journal de Barbier*, qu'à la fin de l'année 1729, averti par un valet de chambre M. D\*\*\* a surpris sa femme en flagrant délit d'adultère avec M. le p... de C\*\*\*. Que faire avec ce peu d'informations ? Les identités sont tronquées, et leurs professions et/ ou statut social ne sont pas mentionnés. Les seules informations dont nous disposons sont l'âge approximatif de l'épouse de M. D qui n'a pas plus de vingt ans, et sa filiation en tant que fille de M. L\*\*\* Conseiller de la Cour des Aides. Bien que la qualité du père soit distinctive, après investigation, il apparaît qu'elle n'est malheureusement pas suffisante pour rétablir l'identité des époux D\*\*\*. La date est également approximative, puisque nous savons uniquement qu'il s'agit de la fin de l'année, mais nous ne savons pas s'il s'agit de l'année où l'événement a eu lieu.

Nous pouvons également citer un exemple provenant du tome quatre des *Mémoires secrets* [dits] de Bachaumont, où l'on apprend le 15 avril 1769 que la femme du bourreau de Soissons a commis un adultère avec le lieutenant criminel de cette même ville, et qu'il a par la suite été emprisonné à la Conciergerie. En somme la seule information dont nous disposons concerne la profession des deux hommes, l'un bourreau et l'autre lieutenant criminel, mais là encore, comment procéder avec si peu d'informations ? On ne connaît ni précisément leur nom, ni leur âge, ni la date, ce qui rend le calcul de l'écart événement – date complexe, ne sachant pas s'il est de plusieurs jours, semaines, mois, ou encore années.

Avec ce verrou et cette indicibilité posés sur la sexualité, les archives couvrent simultanément les extrémités des spectres de l'utilité et de la vérité, en passant par dire la vérité ou le « dire vrai », la véridiction et la juridiction, instrumentalisation et manipulation. C'est pourquoi la question de l'identification est un des moments de la recherche qui prend le plus de temps, mais un moment clé qui permet ensuite de trouver des archives complémentaires. Par exemple en ce qui

---

<sup>24</sup> Joseph Barou, *Femmes séduites et abandonnées dans le Montbrisonnais au XVIII<sup>e</sup> siècle. Aspects de la vie sociale sous l'Ancien Régime d'après les déclarations de grossesse*, Montbrison, La Diana, 2000, p. 50.

concerne le rapt de Clémence N\*\*\* en 1755, l'adultère de la femme du bourreau de Soisson en 1769, la relation illégitime entre Mlle Mimi et le Mousquetaire noir en 1771, le refus de Mlle Bégout par son époux de l'accepter comme sa femme, ou encore le rapt de la Dlle M\*\*\* en 1775, l'identification de ces individus est complexe, voire impossible et chronophage. Ajoutons à cela des changements orthographiques de patronyme, Pierre-René Frouin de la Godinière qui porte plainte contre sa femme Gabrielle-Victoire Chauvière de la Pagerie<sup>25</sup>. et le Père Louis Roure pour adultère, voit son nom de famille devenir Frouin de Thouars, Thouars désignant le lieu. Pourquoi son patronyme change-t-il ? D'autant que l'on peut s'interroger sur la raison de l'incomplétude du nom du Père Roure d'une source à l'autre.

En écumant les fonds d'archives judiciaires, j'ai pu observer que l'instrumentalisation de l'information, relevait davantage de la vraisemblance, « du bon argument, de la bonne argumentation, du bon récit pour convaincre »<sup>26</sup>, que de la vérité.

Par exemple, en 1753 après avoir déclaré sa grossesse, Marguerite Delorme est accusée d'inceste par le Sr Mouzay, son cousin et confesseur, pour détourner l'attention<sup>27</sup> et dissimuler sa paternité. De même, de faux bruits sont lancés par et dans la haute société pour étouffer et discréditer le rapt de séduction d'une jeune fille par le duc de Fronsac en 1768<sup>28</sup>. Marguerite Tary<sup>29</sup>, fait une première et fausse déclaration de paternité sur les conseils d'un tiers en 1773, puis une seconde dans laquelle elle revient sur ses allégations, et une troisième dans laquelle elle se dédie et rectifie ses aveux. Enfin, Magdelaine Beaumont<sup>30</sup>, qui ne partagea pas la passion du sieur César Chevalier, est agressée, engrossée, et diffamée par celui-là même qui disait vouloir l'épouser.

Ces manques d'informations, non quantifiables et/ ou graduables, sont intrinsèques aux problématiques de conservation. En 2014 Dietmar Schenck<sup>31</sup> a mis en avant leur pouvoir. L'archive devient un phénomène qui s'est imposé comme une question d'intérêt scientifique et public, dépassant l'archivistique « pure ». Dans toutes ces manifestations, matérielles ou immatérielles, la présence de l'archive suggère souvent la passion, l'embarras, et parfois le rejet. Quelles que soient les époques et les aires géographiques, les détenteurs du pouvoir, qu'ils soient privés ou public, ont noté sa réalité et ont préconisé différents traitements : sa destruction, sa dissimulation, son interdiction, et parfois son refoulement ou son détournement. C'est pourquoi aujourd'hui nous faisons face à des fonds d'archives lacunaires, d'une part relevant de l'arbitrage de l'homme, et d'autre part dû au temps qui passe engendrant ainsi le délitement du support.

Mais comme nous l'avons vu avec les exemples précédents, toutes ces précautions autour de l'archive ne font que renforcer la question et la curiosité de son accès, de son contrôle, de sa diffusion, de sa conservation, de sa pertinence, et de sa constitution en tant que source. Le

---

<sup>25</sup> Affaire Gabrielle-Victoire Chauvière de la Pagerie, 29 décembre 1768, *Gazette des tribunaux*, volume 7 et *Mémoires* [dits] de Bachaumont, volume 6.

<sup>26</sup> Lucien Faggion et Christophe Régina, *Récit et justice, France, Italie, Espagne, XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2014.

<sup>27</sup> Affaire Marguerite Delorme, 11 décembre 1753, *Cause célèbres de Des Essarts*, volume 22.

<sup>28</sup> Affaire du duc de Fronsac, 1<sup>er</sup> février 1768, Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs ou Journal d'Événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance*, et *Mémoires* [dits] de Bachaumont, volume 11.

<sup>29</sup> Affaire Marguerite Tary, 1773, Joseph Barou, *Femmes séduites et abandonnées dans le Montbrisonnais au XVIII<sup>e</sup> siècle. Aspects de la vie sociale sous l'Ancien Régime d'après les déclarations de grossesse*, op.cit.

<sup>30</sup> Affaire Magdelaine Beaumont, 30 avril 1779, *Gazette des tribunaux*, volume 10 et *Causes célèbres de Des Essarts*, volume 75.

<sup>31</sup> Dietmar Schenk, « Pouvoir de l'archive et vérité historique », *Écrire l'histoire*, n°13-14, 2014, p. 35-53.

document est par conséquent porteur d'informations et d'éléments socio-politiques, héritier et hérités de discours pluriséculaires (qu'ils soient) théologiques, moraux, politiques, ou encore médicaux, d'autant que ces derniers sont plus ou moins concernés et impliqués par l'intimité, la sexualité selon les époques et les milieux. Le XVIII<sup>e</sup> siècle n'y échappe pas, et hérite d'un discours contradictoire sur la sexualité, considérée concomitamment comme admissible et contrôlée mais aussi inadmissible et condamnable. Elle est tour à tour décrite comme étant intime, mystique et secrète, autant que dangereuse, obscure et fatale. Et les archives judiciaires abondent dans ce sens en la dépeignant comme malicieuse, imparfaite, insatiable, séductrice, et prédisposée au crime, mais également comme un être immaculé, dont l'honneur doit être protégé (puisqu'il cristallise l'honneur filial). « Bête noire des autorités civiles et religieuses »<sup>32</sup>, ces dernières font tout pour la contrôler. Un contrôle qui se fait avant tout sur le langage et par le silence.

Pour autant, parallèlement à cette censure discursive et linguistique, on assiste à une véritable multiplication des publications et une augmentation de l'intérêt du public, mais aussi de la haute société, pour ce qui a trait à la sexualité. Plusieurs questions se posent alors : comment la parole sur la vie intime peut-elle circuler ? quels en sont les vecteurs, les circonstances et les modalités ?<sup>33</sup> Pourquoi tel événement est passé sous silence à un moment plutôt qu'un autre, d'autant plus si l'on connaît son existence ? Peut-on en déduire la pratique d'un silence sélectif ? Pour quoi et surtout, pour qui ? comment le message originel se transmet-il ? et enfin, comment les hommes peuvent-ils utiliser une pratique qui les menace ?

Ce paradoxe de « montrer ce que l'on veut cacher » fait passer l'intime pour un « petit monde clos, secret, et personnel »<sup>34</sup>, mais aussi ouvert, apparent et « universel ». Cette survalorisation, et surreprésentation de l'intime dans les discours, à la fois « enfouie et fouillée, dedans et dehors »<sup>35</sup>, pose la question de sa délimitation dans la sphère publique.

Médiatisation et délimitation de la vie privée vont de pair, car entre bruits et informations, stratégies et manipulations, face au bruit du scandale, les médias oscillent entre insinuation, silence, interrogation, dénégation et accusation<sup>36</sup>. Quant à la machine judiciaire, cette dernière n'est pas en reste face aux processus de dissimulation et de dévoilement, puisqu'elle implique une (re)construction du discours, qui dénature, fausse, réapproprie, caricature, remanie l'évènement<sup>37</sup>. Mais alors quelles stratégies<sup>38</sup> adoptent ceux dont la vie privée est médiatisée ? diffamatoire ? défensive ? Finalement, peut-on connaître autre chose que la face publique de la vie privée ?

Bien que l'écrit soit plus dangereux que l'oral, ils posent tous les deux problèmes aux contemporains, mais également aux historiens. Commençons par les sources manuscrites et imprimées. Quelle est la provenance de l'information ? S'agit-il d'une information de première ou

---

<sup>32</sup> Sara Matthews-Grieco, « Corps, apparence et sexualité », dans Georges Duby et Michelle Perrot (dirs.), *Histoire des femmes en Occident, tome III, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Plon, 1991, p. 86.

<sup>33</sup> Claire Bidart, « Parler de l'intime : les relations de confiance », dans *Mana, revue de sociologie et d'anthropologie. Approche sociologique de l'intime*, n°3, 1997, p. 19-55.

<sup>34</sup> Jean-Pierre Dufief, *Les Écritures de l'intime de 1800 à 1914*, Rosny, Bréal, 2001, p. 110.

<sup>35</sup> Élisabeth Lebovici, « L'intime et ses représentations », dans Élisabeth Lebovici (dir.), *L'Intime*, Paris, École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, 1998, p. 20.

<sup>36</sup> Christian Delporte, Michael Palmer et Denis Ruellan (dirs.), *Presse à scandale, Scandale de presse*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.50.

<sup>37</sup> Lucien Faggion et Christophe Régina, *Récit et justice, France, Italie, Espagne, XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, op.cit.*

<sup>38</sup> Damien de Blic et Cyril Lemieux, « Le scandale comme épreuve, Eléments de sociologie pragmatique », *Politix*, n°71(3), 2005, p. 9-38.

seconde main ? Qui aurait pu divulguer cette ou ces informations ? Qui pourrait-être à l'origine de cette publication ? Est-ce volontaire ou involontaire ? Si c'est une publication faite dans un but précis, quel est-il ? Défensif ? Diffamatoire ? Y présente-t-on des faits ou des opinions ? Quel est le degré d'exactitude de l'information ? Comment évaluer l'objectivité et l'impartialité de l'énonciateur ? Comment évaluer la crédibilité et la réputation ? Pourquoi tel papier a-t-il été publié plutôt qu'un autre ? Pourquoi à tel moment plutôt qu'un autre ? Et surtout par qui ces écrits sont-ils lus et jugés ?

Ce sont toutes ces questions fondamentales qu'il faut se poser quand on travaille sur des sources écrites et qui permettent d'orienter le raisonnement. Quant aux sources orales de nombreuses problématiques sont liées aux discours, à savoir sa manipulation et son instrumentalisation, la légitimité de la parole. A titre d'exemple les femmes sont légalement mineures mais également responsables de leurs actes, de même que la question de la vérité et de la crédibilité. Mais aussi la structure du discours, c'est-à-dire les hésitations, les blancs, les silences et les déformations de langage tel que les lapsus. Mais aussi déterminer si la parole est « provoquée » et construite, ou à l'inverse spontanée et désordonnée. Si la parole est calculée, alors d'autres questions en découlent : par qui ? pourquoi ? et à quelle fin ? S'agit-il d'une parole défensive ou diffamatoire ?

Jacques Le Goff rappelle que « le document n'est jamais innocent. Il est le résultat d'un montage de l'histoire, de la société qui l'a produit, mais aussi des époques pendant lesquelles il a continué à vivre, [...], à être manipulé, [et] peut-être en silence. Il est le résultat de l'effort des sociétés pour imposer – volontairement ou non – telle image d'elles-mêmes au futur... »<sup>39</sup>. Quelque que soit le support matériel du document, son choix n'est pas innocent, et incarne des marqueurs temporels, géographiques et culturels, à travers divers aspects, allant des matériaux utilisés, à leur accessibilité, en passant par le format choisi, les techniques utilisées, leurs limites, leurs coûts, leurs qualités, mais aussi par la quantité de production permise.

Marie-Anne Pepe,

Université Côte d'Azur,

Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine

---

<sup>39</sup> Jacques Le Goff, « Documento/Monumento », dans *Enciclopedia Einaudi*, Torino, 1978, volume 5, p. 38.